

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Delibération ou arrêté n° 49

Date de convocation :
20/09/2022

Date d'affichage :
10/10/2022

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 17

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Subvention exceptionnelle
OCLC

L'an deux mille vingt deux, le vingt – sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Laure Lambert, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusées : Mme Céline Defruit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Angéline Darras

Mme Anne Lebrun-Merlin a été élue secrétaire de séance.

Sur proposition de son président, le Conseil Municipal

Décide

- D'allouer à l'OCLC une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'organisation du Festival Overdrive 2022 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
07/10/2022

Et publication et notification du
10/10/2022



La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun Merlin

Le Maire

Thierry LINEATTE

